

Spectacle vivant : ses activités, ses entreprises

1. Le secteur d'activité
2. Les entreprises
3. Chiffres clés

Musique, chant, opéra, danse, théâtre, conte, marionnettes, stand up, arts du cirque, comédies-musicales, cabaret, music-hall, magie...
Le spectacle vivant : un secteur composite, dynamique et innovant

Le secteur d'activité

Définition du secteur : des spectacles artistiques joués devant un public

Réglementairement, le spectacle vivant désigne l'ensemble des spectacles « *produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle.* » Ordonnance de 1945 abrogée modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999.

Trois conditions minimum cumulatives doivent être réunies pour qu'une activité relève du spectacle vivant :

1. Une représentation en présence physique du public (en live),
contrairement aux spectacles enregistrés tels que le cinéma, l'audiovisuel, le disque ;
2. Une représentation d'une œuvre artistique, relevant de la protection du droit d'auteur,
contrairement par exemples aux événements sportifs, aux conférences, aux défilés de mode ;
3. Une représentation jouée par au moins un artiste interprète du spectacle rémunéré (danseur, musicien, chanteur, comédien, mime, acrobate, etc).

Un secteur pas comme les autres : l'exception culturelle

Le spectacle vivant se construit sur des enjeux artistiques (exigence créative), mais aussi sur des valeurs citoyennes et en faveur de l'intérêt général : droit culturel, liberté de programmation, protection de la diversité culturelle, partage d'un bien commun, démocratisation, égalité femmes/hommes, inclusion, mixité, transmission patrimoniale, proximité de l'offre par l'aménagement du territoire, éducation artistique, etc.

Que les entreprises relèvent du secteur public (subventionné) ou privé, leurs objectifs ne sont pas consuméristes ni productivistes. A ce titre, les activités du spectacle vivant sont essentielles à la Nation française et elles bénéficient du soutien des pouvoirs publics et d'une réglementation protectrice. Cette exception culturelle induit des caractéristiques socio-économiques qui structurent le marché du travail différemment des autres secteurs.

Un fonctionnement au projet artistique : une économie de prototype

Le spectacle vivant est un secteur dynamique et innovant, souvent précurseur.

Le montage de chaque spectacle varie selon le type d'art de la scène (esthétiques, disciplines et répertoires), leur dimensionnement et les moyens disponibles.

Schématiquement on distingue deux phases :

- La création (conception du projet artistique, recherche, expérimentation, pré-formalisation)
 - L'exploitation, dont :
 - La production (création opérationnelle d'un spectacle à partir d'un projet artistique en organisant les moyens artistiques, humains, techniques, logistiques, et financiers). Elle comprend toutes les étapes, y compris les répétitions, jusqu'à la première représentation en public.
 - La diffusion (après la production, elle permet au spectacle d'être exploité de façon à être représenté en public).
- Les temps de création et d'exploitation sont très variables. Certains projets se montent sur plusieurs années.

Le spectacle peut être joué une seule fois ou exploité sur une longue période (séries de dates), dans un ou plusieurs lieux/sites, localement ou en tournée (en France et/ou à l'étranger).

Dans le cas des tournées, les équipes peuvent être constituées des mêmes personnes ou non, tant les interprètes (qui reprennent les rôles), que les équipes techniques ou administratives qui se relaient.

Le spectacle peut s'adresser spécifiquement à un public.

En accompagnement des représentations, des actions culturelles peuvent également être proposées par les équipes artistiques : ateliers, rencontres artistiques, spectacles pédagogiques, initiations, débats... dans les lieux culturels ou en dehors, notamment pour des publics spécifiques (scolaires, entreprises) ou des publics empêchés (milieu hospitalier ou pénitencier).

Les métiers impliqués et le volume d'emploi varient donc fortement selon les étapes et le type de projet artistique. Certains spectacles mobilisent plusieurs centaines de personnes aux qualifications très spécialisées tandis que d'autres sont montés par une toute petite équipe, voire par une seule personne (ex : one man show).

Lieux de représentations : tout est possible

Les spectacles vivants se déroulent dans des espaces variés qui font appel à des règles d'organisations et des moyens très différents :

- lieux dédiés, équipés et fixes, en intérieur ou en extérieur (ex : salle de spectacle, auditorium, théâtre antique),
- lieux dédiés, équipés et non fixes/itinérants/démontables (ex : chapiteau de cirque)
- lieux éphémères non équipés, en intérieur ou en extérieur (ex : friche, parc ou champ pour un festival),
- espaces publics, avec ou sans déambulation (ex : spectacle de rue),
- lieux non dédiés et fixes, en intérieur ou en extérieur (ex : stade, église, château, club discothèque, hôtel café restaurant, camping, salle des fêtes municipale, école, entreprise)

Le lieu accueillant est un entrepreneur exploitant de spectacles vivants. Les jauges sont très variables, allant du micro-lieu aux salles/sites accueillant plusieurs milliers de spectateurs. Petit lieu de proximité au public local ou salle mythique à la renommée internationale accueillant des touristes du monde entier, tous proposent des espaces de bar ou de restauration gérés en interne ou confiés en prestation.

En tant qu'ERP (établissement recevant du public), le lieu est soumis à des conditions d'hygiène et de sécurité/sûreté très encadrées qui nécessitent l'emploi d'un personnel compétent.

Les lieux peuvent aussi être des espaces d'entraînement, de recherche ou de création pour les collectifs artistiques sans que des représentations s'y déroulent.

Selon les cas, l'exploitant de lieu peut aussi être le producteur (ou coproducteur) et/ ou le diffuseur.

Des particuliers employeurs peuvent aussi accueillir certaines formes de spectacle (ex : spectacle à domicile).

Réglementation : un cadre très contraignant

Les activités sont organisées et encadrées par des réglementations spécifiques au spectacles vivant, au code de la propriété intellectuelle, et aux établissements recevant du public (notamment en matière de sécurité, sûreté et d'hygiène).

S'agissant de l'emploi et des conditions de travail, les salariés bénéficient des dispositions du code du travail, complétées par trois conventions collectives et par des accords conventionnels.

Périmètre : 3 conventions collectives

Le spectacle vivant est un secteur professionnel composé des trois branches d'activités, encadrées par les conventions collectives nationales étendues (application obligatoire) qui complètent le Code du travail :

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles IDCC 1285
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant IDCC 3090
- Convention collective des entreprises au service de la création et de l'événement IDCC 3252

Certaines entreprises (notamment les établissements nationaux) appliquent des accords spécifiques.

Des activités très dépendantes d'aléas conjoncturels imprévisibles

De nombreux imprévus peuvent perturber les spectacles ou conduire à leur annulation, tels que les aléas climatiques (canicules, tempêtes...), les crises sanitaires, la tenue d'événements simultanés (jeux olympiques), les grèves de transport public, les pénuries de matériels, les problèmes de santé des équipes artistiques, les décisions des pouvoirs publics en matière de sûreté, etc.

Même si les professionnels du spectacle sont réactifs et s'adaptent au quotidien, l'impact de ces événements a de fortes répercussions sur les équipes, l'organisation du travail et les aspects budgétaires.

Une forte porosité avec des activités connexes

Les activités du spectacle vivant s'exercent parfois dans le cadre de branches connexes où les professionnels mobilisent leurs compétences scéniques, notamment pour :

- Le spectacle enregistré : audiovisuel, cinéma, radio, disque (édition phonographique)
- Les espaces de loisirs et parcs d'attractions
- Les casinos
- Les clubs, dancing et discothèques, hôtels-café-restaurants
- L'événementiel
- La mode
- Le sport, le savoir-faire du spectacle vivant sera notamment très mobilisé pour l'organisation jeux olympiques et des festivités associées
- L'enseignement artistique (enseignement de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, etc.) et la formation professionnelle.
- L'animation socio-culturelle
- Le jeux vidéo
- Fabricants et distributeurs de matériels scéniques, d'instruments de musique...

Un enracinement local à forte valeur ajoutée pour les territoires

Les équipes artistiques, les lieux, les festivals... contribuent fortement au rayonnement et à l'attractivité des territoires sur lesquels ils sont implantés, tant pour leur population que pour le public. De ce fait, le spectacle vivant génère d'importantes retombées socio-économiques à l'écosystème local, y compris en termes de création d'emplois indirectes (dans la restauration, l'hébergement, la sécurité, le transport, etc). L'arrêt de ces activités de spectacle, ou leur dégradation, occasionnent donc des répercussions immédiates sous forme de pertes sèches, qui fragilisent en cascade toutes les filières.

Les entreprises

Typologies d'entreprises : des activités très diversifiées

On compte environ 27 090 entreprises de spectacles vivants¹ en 2024².

Parmi elles, on distingue deux types d'entreprises

25 740 entrepreneurs de spectacles vivants, qui exercent des activités de création, production, diffusion, tournées, exploitation de lieux. Les entrepreneurs peuvent n'exercer qu'un type d'activité ou en cumuler plusieurs. Les entrepreneurs s'associent fréquemment pour monter et exploiter un spectacle (coproductions, coréalizations, cessions).

Types d'entrepreneurs de spectacles vivants (producteurs, diffuseurs, exploitants de lieux) Estimation 2024

- 9 établissements publics, théâtres nationaux
- 30 opéras : 2 opéras nationaux et 28 maisons d'opéra en région (5 opéras nationaux en régions, 4 théâtres lyriques d'intérêt national, 3 Scènes conventionnées d'intérêt national, 8 opéras soutenus hors labels)
- 38 centres dramatiques nationaux – CDN
- 7 centres nationaux de la marionnette
- 77 scènes nationales (103 lieux)
- 141 scènes conventionnées d'intérêt national
- 150 théâtres de ville
- 19 centres chorégraphiques nationaux – CCN
- 13 Centres de développement chorégraphiques nationaux
- 13 centres nationaux des arts de rue et de l'espace public - CNAREP
- 14 pôles nationaux des arts du cirque
- 8 centres nationaux de création musicale – CNMC
- 95 scènes de musiques actuelles – SMAC
- 17 zéniths
- Une dizaine d'Arenas
- 28 orchestres nationaux ou régionaux
- 150 cabarets ou music-halls
- Des centaines de lieux privés : salles de spectacle, salles de concert et théâtres, cafés-théâtres
- Des centres culturels qui programment du spectacle vivant, des scènes conventionnées
- Plusieurs centaines de producteurs, diffuseurs ou tourneurs sans lieux fixes
- Des entrepreneurs de bals sans lieux fixes
- Plusieurs milliers de compagnies, d'ensembles/groupes musicaux ou vocaux
- Plus de 7000 festivals

1 350 entreprises techniques au service de la création et de l'événement qui agissent en tant que prestataires des organisateurs (privés ou publics) pour la mise en œuvre technique de leurs spectacles (dans les domaines du son, lumière, vidéo, structures, machineries, rigging, décors, costumes, etc.). La majorité des entreprises techniques exercent une activité de service comparable à de la logistique ou de la manutention : elles s'appuient sur un parc de matériels scéniques qu'elles mobilisent pour les besoins de leurs clients et déploient une partie de leurs salariés sur le lieu du spectacle pour réaliser l'installation et/ou l'exploitation des matériels. D'autres entreprises techniques exercent une activité plutôt artisanale ou industrielle, fabriquant dans leurs ateliers des éléments nécessaires aux spectacles par la transformation de matières premières.

Par ailleurs, environ 84 000 employeurs en 2024 qui n'ont pas le spectacle vivant comme activité principale mais qui organisent des spectacles occasionnellement.

¹ Entreprises qui développent des activités de spectacle vivant à titre principal

² Tableau de bord statistique Les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant, Audiens, OPMQSV, CPNEF-SV, Afdas

Model économique : des fonctionnements selon la structuration des relations avec les pouvoirs publics

Certaines entreprises remplissent des missions de service public, par délégation du ministère de la Culture ou des collectivités territoriales, et reçoivent des financements de façon structurelle (aide au fonctionnement) ou ponctuelle (selon les projets), mais qui ne couvrent pas l'intégralité de leurs dépenses. A ce titre, les structures peuvent être labellisées ou conventionnées, et elles respectent un cahier des charges.

D'autres entreprises, relevant du secteur privé, fonctionnent sans recevoir de subventions. Les investissements privés et la billetterie sont leurs principales recettes.

Des structures indépendantes peuvent aussi bénéficier ponctuellement d'aides des pouvoirs publics ou d'institutions pour créer ou exploiter leurs projets artistiques.

Quant aux entreprises de prestations techniques, elles répondent à la demande de leurs clients, qui sont majoritairement des entrepreneurs de spectacles vivants, ou participent à des appels d'offres, dans un contexte particulièrement concurrentiel.

Quel que soit leur modèle et statut, les entreprises du spectacle vivant s'inscrivent dans une économie risquée et instable, à faible rentabilité. Notamment parce que le succès d'un spectacle n'est jamais assuré (recettes de billetterie incertaines), que les ressources budgétaires allouées à l'art et la culture sont limitées et en baisse ces dernières années, et que les montages financiers avec les producteurs/diffuseurs et autres partenaires sont complexes. Pour autant, près de deux tiers des entreprises ont une activité pérenne (5 ans et plus).

Profil des employeurs : une majorité de TPE fragiles sur le plan socio-économique

Les Très Petites Entreprises qui emploient moins de 10 salariés sont majoritaires dans le spectacle vivant.

Constituées principalement sous forme associative, ces structures emploient peu de salariés permanents (parfois aucun pour les plus petites et les plus récentes) et quelques salariés intermittents en fonction des projets, tout en s'appuyant sur des dirigeants bénévoles.

Les entreprises constituées sous d'autres formes juridiques (régie, SARL, EURL, SA...), ont également de petites équipes et une activité fluctuante.

Ainsi, très peu d'entreprises ont la capacité de mener de la GPEPP à moyen et longs termes (gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels).

Chiffres clés – Les Employeurs du spectacle vivant en 2024

Source : Audiens / OPMQC-SV / CPNEF-SV / Afdas – [Tableau de bord Les employeurs et l'emploi](#)

Nombre d'employeurs

27 088 employeurs dans le spectacle vivant

Dont :

- 13 829 employeurs relevant du secteur privé du spectacle vivant (51 %)
- 11 912 employeurs relevant du secteur public du spectacle vivant (44 %)
- 1 347 employeurs relevant de la prestation de services techniques du spectacle vivant (5 %)

Statut juridique des employeurs

81 % d'association

17 % de SARL, EURL, SA, SAS

1% de statuts public ou parapublic (EPCC, EPIC, régies administratifs...), ou autres statuts

Ancienneté des employeurs

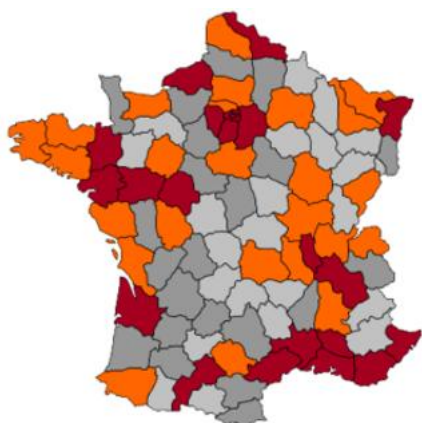
63% des employeurs ont plus de 5 ans d'ancienneté

9 % de turn over³

Taille des employeurs⁴

- L'effectif physique moyen par employeur est de 22 salariés (permanents et intermittents).
- Quel que soit le contrat de travail :
 - 61 % déclarent moins de 11 salariés ;
 - 39 % déclarent 11 salariés ou plus.
 - 15 % des employeurs déclarent 1 seul salarié ;
- 94 % des employeurs emploient moins de 11 salariés permanents (CDI et CDD)
- 62 % des employeurs n'emploient que des salariés intermittents (CDDU)
- 12 % des employeurs n'emploient que des salariés permanents (CDI et CDD)

Localisation des employeurs



Source : Audiens / OPMQC-SV 2024

³ Turn over : moyenne annuelle du taux d'entrée et du taux de sortie des employeurs actifs

⁴ Effectifs comptabilisant des personnes physiques et non des équivalents temps plein

Chiffres clés - Les représentations de spectacle vivant en 2024

Source : [étude « Billetterie du spectacle vivant en 2024 »](#), publiée par le DEPS/Ministère de la culture
Données Sibil (Système d'information billetterie) / CNM / ASTP

- Le spectacle vivant est le deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel (cinéma, télévision, radio)
- Nombre de représentations : près de 229 340 en 2024 (227 580 en 2023)
- Nombre de spectateurs : 65,4 millions de spectateurs (munis de billets gratuits ou payants)
- Recette de billetterie de 2,4 Md€ (+11% par rapport à 2023)

« La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre, mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. » : 46,5 % des représentations relèvent du théâtre et des arts associés, 25,4 % de la musique, 24 % d'autres domaines (comédie musicale, humour, cabaret et music-hall) et 4,1 % de la danse.

Les concerts rassemblent le plus de public (47,8 %) et génèrent le plus de recettes (1,4 Md€, soit 57,8 % du total des recettes), devant le théâtre et les arts associés (24,4 % du public), les comédies musicales, l'humour, le cabaret et le music-hall (23 %) et la danse (5 %).

Unités, millions, millions d'euros et %

	Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Danse	9 305	4,1	3,3	5,1	102	4,3
Danse contemporaine	6 639	2,9	1,7	2,6	31	1,3
Danses urbaines	976	0,4	0,3	0,5	4	0,2
Danse classique et baroque	677	0,3	0,7	1,1	39	1,6
Autres danses	1 013	0,4	0,6	0,9	28	1,2
Musique	58 311	25,4	31,2	47,8	1 371	57,8
Pop, rock, chanson	21 954	9,6	14,7	22,6	775	32,7
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	11 800	5,1	2,4	3,6	62	2,6
Musique classique et contemporaine	7 420	3,2	2,8	4,3	76	3,2
Musique électronique	7 409	3,2	4,8	7,3	152	6,4
Musique du monde et traditionnelle	4 946	2,2	1,3	2,0	30	1,3
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 911	1,3	3,8	5,9	185	7,8
Opéra et théâtre lyrique	1 413	0,6	1,1	1,7	70	3,0
Autres genres musicaux	458	0,2	0,3	0,4	19	0,8
Théâtre et arts associés	106 734	46,5	15,9	24,4	312	13,1
Théâtre, conte, mime	96 753	42,2	13,8	21,1	273	11,5
Cirque	5 464	2,4	1,7	2,6	36	1,5
Marionnettes	3 959	1,7	0,3	0,5	2	0,1
Arts de la rue	558	0,2	0,1	0,2	0,4	0,0
Autres	54 989	24,0	14,9	22,8	587	24,7
Humour, sketch, imitation	26 696	11,6	5,6	8,5	160	6,7
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	8 791	3,8	3,8	5,8	165	7,0
Cabaret, music-hall	7 284	3,2	2,1	3,1	139	5,9
Autre	12 218	5,3	3,5	5,3	122	5,2
Total général	229 339	100,0	65,4	100,0	2 371	100,0

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Chiffres clés - Les festivals de musiques actuelles : fréquentation

Source : Festivals / Newstank 2024

La fréquentation dépend notamment de la durée de la manifestation, de l'impact des JO ou des conditions météo ayant pu entraîner des réductions ou des annulations.

Près de 3 891 200 entrées totalisées par 54 des principaux festivals d'été de musiques actuelles en France en 2024 (entrées payantes).

Top 23

Festivals et départements	Fréquentation 2024
Solidays 75	260 470
Vieilles Charrues 29 (4 jours)	250 000
Hellfest 44 (4 jours)	240 000
Rock en Seine 75	182 000
Beauregard 14	150 000
Main Square 62	130 000
Eurockéennes Belfort 90	127 500
Garorock 47	120 000
Poupet 85	115 000
We Love Green 75	110 000
Rose festival 31	110 000
Les Déferlantes 66	109 400
Cabaret Vert 08	107 000
Musillac 73	100 000
Jazz à Viennes 38	87 700
Nuits de l'Erdre 44	87 000
Rio Loco 31	86 056
Art Rock 22	80 000
Festival du bout du monde 29	60 000
Plages électroniques	60 000
Fête du bruit dans Landerneau 29	60 000
Pause guitare 81	60 000
Festival du Roi Arthur 35	60 000
Francofolies 17 Lollapalooza 75	NC



Série : Portrait sectoriel

Le spectacle vivant : ses activités, ses entreprises

Réalisation : CPNEF-SV, sous la direction de Carole Zavadski

Edition : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV. L'AFDAS assure sa gestion et son financement

cpnef : sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

emploi formation spectacle vivant

48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS ■ TÉL. : 01 40 26 12 58 ■ INFO@CPNEFSV.ORG ■ WWW.CPNEFSV.ORG